

Jour de séance 2

le jeudi 24 novembre 2011

13 h

Prière.

M. Boudreau offre ses condoléances à la famille endeuillée d'Azor LeBlanc, député libéral provincial de la circonscription de Shediac de 1974 à 1991.

Le président de la Chambre, l'hon. Dale Graham, présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Serena Smith, de Kingston, en Nouvelle-Écosse ; Karen Cook, de Fredericton ; Randy Kaye, de Colpitts Settlement ; Kyle Davenport, de Perth-Andover.

Les pages suivants reprennent du service : Alicia DelFrate, de Fredericton ; Conrad Fox, de Fredericton ; Ryan O'Donnell, de Boiestown ; Brigid Wheaton, de Central Blissville ; Karina Kierstead, de Quispamsis ; Andrew MacDougall, de Burton.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 1.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 2.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le ministre de la Sécurité publique à lancer une enquête judiciaire publique, indépendante, approfondie et transparente sur le meurtre de Paul « Poncho » Henderson et sur les actions qu'ont posées pendant l'enquête initiale sur sa mort les agents d'exécution de la loi. (Pétition 3.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 4.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin

qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 5.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 6.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour les ménages qui bénéficient de l'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils correspondent à la moyenne des taux en vigueur au Canada atlantique. (Pétition 7.)

L'hon. M. Leonard dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick : Ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, octobre 2011*.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Leonard de faire une longue déclaration de ministre.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que le premier ministre a employé un langage non parlementaire. Le premier ministre se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais, c.r. :

2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*;

par l'hon. M. Trevors :

3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*;

par l'hon. M. Fitch :

4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*;

5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*.

L'hon. M. Northrup donne avis de motion 1 portant que, le mercredi 30 novembre 2011, appuyé par l'hon. M^{me} Blaney, il proposera ce qui suit :

attendu que les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick constituent un bien collectif qu'il faut exploiter de manière responsable dans l'intérêt de notre province ;

attendu que le gaz naturel donne la possibilité d'employer des gens du Nouveau-Brunswick et de produire des recettes pour contribuer à réduire la dette de la province et à financer les programmes sociaux, y compris les services de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation ;

attendu que les parlementaires veulent favoriser le développement d'industries qui offrent à notre population des possibilités valorisantes pour la garder dans la province et qui fournissent des emplois pour rapatrier les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans le secteur pétrolier et gazier de l'Ouest canadien ;

attendu que l'exploration des réserves de gaz naturel a comme bienfait d'accroître les connaissances sur toutes les ressources souterraines de la province ;

attendu que des gouvernements antérieurs ont accordé la permission de procéder à des travaux d'exploration du gaz naturel et d'autres ressources naturelles au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les parlementaires croient que le gouvernement doit veiller à la mise en place d'un solide cadre réglementaire global pour protéger notre eau souterraine et l'environnement ;

attendu que le gouvernement actuel permettra l'extraction à la seule condition qu'elle soit effectuée de manière à protéger la santé de notre population, la qualité de notre eau potable et l'environnement ;

attendu que l'énergie obtenue à partir du gaz naturel est plus écologique que l'énergie obtenue à partir du charbon ou du pétrole et qu'elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que des puits de pétrole et de gaz naturel où sont appliquées diverses technologies d'extraction, y compris la fracturation hydraulique, sont en production depuis 1859 au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie la politique de l'exploration responsable soutenue des réserves de gaz naturel du Nouveau-Brunswick et de l'élaboration en parallèle d'un cadre réglementaire de calibre mondial pour assurer la protection de la population du Nouveau-Brunswick, de notre eau souterraine et de l'environnement.

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a proposé des modifications du Plan de médicaments sur ordonnance qui ont doublé le montant de la contribution que doivent verser les personnes âgées, le faisant passer de 250 \$ à 500 \$;

attendu que les personnes âgées estiment que cette augmentation trahit la promesse électorale du premier ministre de « fournir une meilleure offre aux aînés » ;

attendu qu'une si soudaine augmentation occasionne d'importantes difficultés financières aux personnes âgées à faible revenu ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que l'arrêt de médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que la Nouveau-Brunswick Pharmacists' Association, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et d'autres ont suggéré des façons de réaliser des économies additionnelles au titre du Plan de médicaments sur ordonnance, qui permettraient d'éviter le recours à des augmentations dramatiques des frais ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler la soudaine augmentation des frais, à honorer la promesse électorale du premier ministre de « fournir une meilleure offre aux aînés » et à examiner d'autres façons de réaliser des économies au titre du Plan de médicaments sur ordonnance.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance, s'ajourne au vendredi 25 novembre 2011, à 11 h.

M. D. Landry donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que, le 3 novembre 2011, le ministre des Ressources naturelles a parlé publiquement de la nécessité de durcir la réglementation applicable à l'industrie émergente de l'exploration du gaz de schiste ;

attendu que, le 19 octobre 2011, le ministre des Ressources naturelles a admis publiquement que les règlements qui régissent actuellement l'exploration du gaz de schiste comportent des imprécisions ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à annoncer un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste et à constituer un comité spécial de l'Assemblée législative chargé

d'examiner l'ensemble des textes de loi, des règlements et des plans de supervision et de surveillance de l'industrie du gaz de schiste qui sont proposés, de tenir des audiences publiques et de présenter des recommandations finales à l'Assemblée législative.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h 00 à 14 h 00 ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le 9 décembre 2011 et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 57^e législature. (Motion 4.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Collins donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward propose un salaire minimum à deux niveaux pour le Nouveau-Brunswick, de sorte que les serveurs et serveuses gagnent un salaire minimum inférieur à celui des autres travailleurs et travailleuses ;

attendu qu'un salaire minimum à deux niveaux constitue une attaque directe contre les salariés les plus vulnérables ;

attendu que les pourboires visent à récompenser d'excellents services et non à arrondir le salaire ;

attendu que l'augmentation prévue du salaire minimum qui était censée se produire en septembre, comme prescrit dans le plan de réduction de la pauvreté, n'a pas encore été mise en oeuvre ;

attendu que le plan de réduction de la pauvreté n'évoque aucunement un salaire minimum à deux niveaux ;

attendu que la consultation publique du gouvernement Alward sur un salaire minimum à deux niveaux prend la forme d'un sondage en ligne dont des questions ont fait l'objet de critiques selon lesquelles leur conception vise à faire pencher la balance des résultats en faveur d'un salaire minimum à deux niveaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de respecter l'esprit et l'objet du plan de réduction de la pauvreté, de rejeter un salaire minimum à deux niveaux et de mettre immédiatement en oeuvre la recommandation du

plan de réduction de la pauvreté portant augmentation du salaire minimum à 10 \$.

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté, qui a mené à un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;

attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes visant la mise en oeuvre des initiatives de réduction de la pauvreté ;

attendu qu'il y a un grand écart entre ce qu'a dit le premier ministre Alward lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition et ce qu'il fait depuis qu'il a formé le gouvernement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à honorer les engagements que le premier ministre a pris lorsque, en tant que chef de l'opposition, il a manifesté son appui au plan de réduction de la pauvreté.

M. Melanson donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que Halifax Shipyard a obtenu un contrat d'une valeur de 25 milliards de dollars visant la construction de navires de combat pour la Marine canadienne ;

attendu que Rona Ambrose, ministre fédérale des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui s'occupe de l'approvisionnement, a dit que les contrats assureront annuellement 75 millions d'heures de travail et 15 000 emplois au cours des 30 prochaines années ;

attendu que le contrat présente une importante perspective économique non seulement à Halifax, mais aussi à toute la région de l'Atlantique, y compris le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le contrat de construction navale pourrait procurer aux entreprises du Nouveau-Brunswick dotées d'un personnel qualifié des possibilités intéressantes de travaux en sous-traitance et de travaux d'approvisionnement ;

attendu que d'autres travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick aimeraient recevoir la formation nécessaire pour pouvoir tirer parti des débouchés pour la main-d'oeuvre qualifiée ;

attendu que l'ancien gouvernement libéral a beaucoup investi dans le CCNB et le NBCC afin que les collèges puissent offrir la formation dans les métiers qu'exigeront un grand nombre des emplois en question et qu'il prévoyait accroître de 1 500 le nombre de places dans les réseaux de collèges ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer immédiatement une stratégie intégrale visant à maximiser les débouchés pour les entreprises, les travailleurs et les travailleuses du Nouveau-Brunswick.

M. Kenny donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre Énergie NB, le ministère de l'Énergie et des tierces parties, concernant les dépenses et les coûts inscrits au compte de report lié à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau depuis le 28 mars 2008, y compris une liste détaillée de ces coûts et dépenses.

M. Doucet donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Albert, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance, quel que soit le support, ainsi que, notamment, les propositions, les contrats, les lettres de mission et les procès-verbaux de réunions — échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère des Transports et les experts-conseils, les corporations et les particuliers concernant la tenue d'examens ou d'évaluations des activités du ministère des Transports.

M. Kenny donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, Énergie NB et toutes autres personnes ou corporations relativement à la société-conseil Alexander Proudfoot, dont Énergie NB a retenu les services, notamment la correspondance, les notes, les contrats, les directives et les propositions.

M. Arseneault donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 1^{er} décembre 2011, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, Communications Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Environnement, le Bureau du vérificateur général et la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton concernant la publication du rapport 2011 du vérificateur général sur les commissions d'épuration des eaux usées.

La séance est levée à 15 h 40.